



FÉVRIER 2025

La capsule de votre Conseil d'établissement

Votre conseil d'établissement se réunira le **18 février 2025 à 18 h 30**. Toute personne désirant assister comme membre du public à une séance du conseil d'établissement ou souhaitant prendre la parole lors de la période de parole au public, doit communiquer avec le secrétariat de l'école au moins deux jours avant la date de la séance. Les ordres du jour et les procès-verbaux seront sur le site de l'école, dès que possible.



Période officielle d'inscription 2025-2026 - CSSP

La période officielle pour inscrire un enfant à l'éducation préscolaire (maternelle), inscrire un nouvel élève ou réinscrire un élève aura lieu du 3 au 14 février 2025.

L'admission pour la première fois ou la réinscription pour l'année scolaire 2025-2026 se fait directement en ligne via le [Mozaik Portail Parents](#).

Le parent doit se créer un compte ou utiliser un compte existant. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site du CSSP :

<https://cssp.gouv.qc.ca/ressources-parents/admission-et-inscription/>

L'inscription ou la réinscription au service de garde et au service aux dîneurs aura lieu du 17 au 25 mars 2025.

Campagne de sécurité en transport scolaire – 27 janvier au 7 février 2025



Campagne annuelle de sécurité dans le transport scolaire, qui se déroulera du 27 janvier au 7 février 2025. Cette campagne de sensibilisation vise autant les écoliers et leurs parents, que les conducteurs d'autobus et les usagers de la route. La sécurité des enfants, ça nous concerne tous !

M'AS-TU VU? SOYER VIGILANTS, ATTENTIFS ET PRÉVOYANTS ! <https://mastuvu.info/fr>



Semaine des enseignants – 2 AU 8 février 2025

Merci à nos enseignantes et enseignants ! Par leurs mots, leurs gestes, leur passion, ils font la différence et contribuent à la persévérance et à la réussite des élèves.

Journées de la persévérance scolaire – 10 au 14 février 2025

Les Journées de la persévérance scolaire sont une campagne annuelle qui a pour but de promouvoir la persévérance scolaire chez nos jeunes. Cette année, la campagne se déroulera du 10 au 14 février 2025. Le thème de cette année est « La persévérance fait toute la différence ». Tout au long de cette semaine, ensemble, soulignons l'importance de chaque geste qui soutient le parcours de nos élèves. Que ce soit par un mot d'encouragement, un soutien concret ou simplement en étant là, chaque geste compte et aide à construire leur réussite!

Rappel - Respect du Régime pédagogique

Nous vous informons que les élèves sont tenus de fréquenter l'école 25 heures par semaine et 180 jours par année. Cependant, il existe des situations d'exception qui sont couvertes par l'article 15 du Régime pédagogique (maladie, handicap, enseignement à la maison équivalent, etc.) Si, par exemple, un élève n'est pas en mesure de suivre son cours d'éducation physique, vous devez nous fournir un certificat médical attestant de son incapacité. De plus, si votre enfant doit s'absenter de façon régulière parce que ce dernier doit s'entraîner (ex.: club de gymnastique, club de patinage artistique, etc.) il n'existe pas de disposition de la LIP ni du Régime pédagogique pour que la direction de l'école réponde favorablement à une telle demande. Si jamais des parents décidaient malgré tout de retirer leur enfant de l'école pour de telles activités, il s'agirait alors de votre propre décision. Les absences de l'élève seront inscrites et une preuve écrite de votre part s'avérerait nécessaire pour la verser au dossier scolaire.

Également, l'absence d'un élève pour cause de voyage durant la période de classe prive celui-ci d'explications, de travaux d'apprentissage et parfois d'évaluations. L'école vous laisse cependant toute la responsabilité de la décision et des conséquences possibles. Aucune planification de l'enseignement, aucun travail scolaire ne seront fournis à l'élève pendant cette période d'absence. Le suivi du programme, les travaux à remettre ainsi que le rattrapage relèvent des parents. Des cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue en classe pendant cette absence ne pourront être exigés.

L'école ne peut être responsable du retard scolaire qui pourrait résulter d'une absence d'un élève pour un voyage. Une telle absence est non motivée au sens de la Loi sur l'instruction publique.

Merci de votre compréhension!

Lorsque votre enfant est malade, voici ce qu'il faut faire :

Fièvre, mal de ventre... Mon enfant est malade : doit-il rester à la maison ? Une question que beaucoup de parents se posent. Il faut garder l'enfant à la maison quand :

- Une [fièvre mal tolérée](#), que l'on prend sérieusement en compte **à partir de 39°C**.
- Une gastro-entérite, des vomissements ou une diarrhée, car l'enfant doit impérativement être surveillé. Ces symptômes risquent de perturber les activités de votre enfant pendant la journée. Il sera donc mieux à la maison.
- Nez qui coule, si l'enfant semble en forme malgré son [rhume](#), il peut aller à l'école. Toutefois, s'il a peu d'appétit, s'il manque d'énergie, si son humeur change ou s'il a des difficultés respiratoires, on le garde à la maison.

Conclusion si l'enfant est capable d'être attentif et de s'amuser, il peut aller à l'école.

C'est à qui?

Il y a beaucoup de vêtements non réclamés que nous ne savons plus où mettre. Nous vous demandons de vérifier que votre enfant a tous ses vêtements et lui demander de venir récupérer les vêtements perdus. De plus, nous vous rappelons qu'il est souhaitable de **BIEN IDENTIFIER** tout ce que votre enfant apporte à l'école, cela nous facilitera le retour au propriétaire des biens laissés à l'abandon.

FÉVRIER 2025

LUNDI 3 FÉVRIER	MARDI 4 FÉVRIER	MERCREDI 5 FÉVRIER	JEUDI 6 FÉVRIER	VENDREDI 7 FÉVRIER
		CAISSE SCOLAIRE		
LUNDI 10 FÉVRIER	MARDI 11 FÉVRIER	MERCREDI 12 FÉVRIER	JEUDI 13 FÉVRIER	VENDREDI 14 FÉVRIER
			JOURNÉE PÉDAGOGIQUE	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
LUNDI 17 FÉVRIER	MARDI 18 FÉVRIER	MERCREDI 19 FÉVRIER	JEUDI 20 FÉVRIER	VENDREDI 21 FÉVRIER
		CAISSE SCOLAIRE	SORTIE ÉDUCATIVE Les Grands Ballets Canadiens 1 ^{re} et 2 ^e année	
LUNDI 24 FÉVRIER	MARDI 25 FÉVRIER	MERCREDI 26 FÉVRIER	JEUDI 27 FÉVRIER	VENDREDI 28 FÉVRIER
SEMAINE DE RELÂCHE DU 3 AU 7 MARS 2025				

Stéphanie St-Onge-Ross
Directrice

